Fiche de procédure

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement

2023/0378(COD)

Mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux: programmes de prospection pluriannuels, notifications de la présence d'organismes réglementés non de quarantaine, dérogations temporaires aux interdictions d'importation et aux exigences particulières à l'importation ainsi que mise en place de procédures d'octroi de telles dérogations, exigences temporaires à l'importation pour les végétaux, produits végétaux et autres objets présentant un risque élevé, mise en place de procédures pour dresser la liste des végétaux présentant un risque élevé, contenu des

certificats phytosanitaires, utilisation de passeports phytosanitaires et certaines exigences de signalement en matière de zones délimitées et de prospections sur les organismes nuisibles

Modification Règlement 2016/2031 2013/0141(COD)

3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie

3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage,

paysage; biodiversité

En attente de la position du Conseil en 1ère lecture

| Informations techniques | |
|--|---|
| Référence de procédure | 2023/0378(COD) |
| Type de procédure | COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) |
| Sous-type de procédure | Législation |
| Instrument législatif | Règlement |
| | Modification Règlement 2016/2031 2013/0141(COD) |
| Base juridique | Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 043-p2 |
| Autre base juridique | Règlement du Parlement EP 165 |
| Consultation obligatoire d'autres institutions | Comité économique et social européen |
| Etape de la procédure | En attente de la position du Conseil en 1ère lecture |
| Dossier de la commission parlementaire | AGRI/9/13514 |